



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Tournoi des Vendanges
Rue de Mazérac

N° 1132022

Le Maire de LISLE-SUR-TARN,

VU les articles du Code des Collectivités Territoriales L 2213-1 et L 2213-2,

Considérant que le FC Vignoble 81 organisera son tournoi des vendanges le Dimanche 11 Septembre 2022 au stade de Mazérac,

Que pour assurer la circulation des véhicules de secours et d'incendie et le bon fonctionnement de cette manifestation, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

Art. 1 : La circulation sera interdite rue de Mazérac le Dimanche 11 Septembre 2022 de 7 h 00 à 19 heures.

Art. 2 : Toutes les dispositions et mesures de sécurité seront prises par les organisateurs durant la période précitée.

Art. 3 : Un libre passage sera laissé aux véhicules de secours et d'incendie.

Art. 4 : La Gendarmerie de Lisle-sur-Tarn et la Police Municipale seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 21 juillet 2022

Le Maire,
Maryline LHERM

Pour le Maire
l'adjoint délégué
Patrick GAILLAC

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en Préfecture le, publié le 21 JUIL 2022.....et/ou notifié à l'intéressé(e) le 21 JUIL 2022..., lui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification.